PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 TRAVAUX INCLUS

.1 La vérification des taux d'humidité dans la dalle de béton.

.2 Les corrections à la dalle de béton.

.3 La fourniture et la pose d'une sous-couche imperméabilisante.

.4 L'installation complète d'une surface sportive en caoutchouc, à durométrie triple, vulcanisée et calandrée avec un fini mat et lisse, incluant l'adhésif.

.5 L'installation de plinthes en vinyle.

.6 Le revêtement de vinyle des bas de fenêtres côté intérieur.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

.1 Section structure – la dalle de béton.

1.3 NORMES DE QUALITÉ

.1 Le manufacturier devra être une firme reconnue dans le domaine de la fabrication de revêtements de sol sportifs préfabriqués en caoutchouc.

.2 L'entrepreneur installateur devra avoir réalisé des projets de la même envergure au cours des deux (2) dernières années.

.3 L'entrepreneur installateur devra être reconnu et approuvé par le manufacturier de sol sportif.

1.4 ÉCHANTILLONS

.1 Fournir un (1) échantillon du revêtement sportif Mondo spécifié au devis et de la sous-couche.

.2 Fournir une (1) brochure du produit sport Mondo spécifié, contenant la fiche technique du produit.

.3 Fournir une (1) fiche technique de l'adhésif ainsi qu'une certification écrite du manufacturier d'adhésif approuvant l'utilisation du produit pour l'application proposée.

.4 Fournir une (1) fiche technique de la peinture pour lignes de jeux ainsi qu'une certification écrite du manufacturier de peinture approuvant l'utilisation un produit pour l'application proposée.

1.5 FICHES D'ENTRETIEN

.1 Fournir trois (3) manuels d'entretien pour revêtements sportifs Mondo.

.2 Remettre au propriétaire, des quantités additionnelles de la surface de chaque type et de chaque couleur de revêtements.

.3 Le matériel d'entretien doit provenir du même lot.

1.6 MANUTENTION

.1 Les matériaux devront être livrés et entreposés dans leurs contenants originaux qui devront toujours être scellés et les étiquettes demeurées intactes jusqu'à l'utilisation, selon les directives du manufacturier.

.2 Les matériaux devront être entreposés à une température minimum de 55°F (13°C) sous humidité relative de 50%.

.3 La surface devra être protégée pendant et après l'installation, suivant les directives du manufacturier, jusqu'à l'acceptation du projet par le propriétaire ou son agent.

1.7 CONDITION DE MIS EN ŒUVRE

.1 Maintenir l'air ambiant et la surface du support à une température supérieure à 20°C pour une période de 48 heures avant la pose, pendant toute la durée de la pose, et pendant 48 heures après la pose.

.2 Aucun revêtement de sol ne peut être posé si les dalles de béton n'ont pas subi une période de vieillissement minimal de 30 jours.

.3 Le taux d'humidité des dalles de béton ne doit pas dépasser 3 lbs par 1000 p.c. en 24 heures avec le test de chlorure de calcium.

1.8 GARANTIE

.1 Fournir une garantie écrite du manufacturier pour une période de 10 ans assurant la bonne adhérence du fini à la dalle de béton.

.2 Fournir une garantie standard écrite du manufacturier pour le produit de base.

PARTIE 2 PRODUITS

2.1 LA SOUS-COUCHE

.1 La sous-couche préfabriquée pour la stabilisation, l'imperméabilisation, composée d'une surface en résine élastomère synthétique avec renfort en fibre de verre et un endos composé de nodules de mousses de vinyle, 1,5mm d'épaisseur, soit la membrane EVERLAY T de Mondo.

2.2 SURFACE SPORTIVE

.1 La surface de sport en caoutchouc préfabriquée sera d'une épaisseur de 10mm avec un fini mat et lisse tel que le produit Ramflex manufacturé par la compagnie Mondo.

.2 Le revêtement de sol sportif préfabriqué en caoutchouc sera fourni en rouleau, calandré et vulcanisé avec une base de caoutchouc naturel, caoutchouc synthétique, agents stabilisateurs et pigmentation. Le produit sera fourni en largeur suffisante pour permettre la création des configurations de couloirs et de surfaces de jeux comme spécifiés et de longueurs de 5 à 9 mètres. La longueur et la largeur seront déterminées par la superficie à couvrir et par les normes de production pour ces produits.

.3 Le revêtement de sol sportif préfabriqué en caoutchouc sera composé de trois (3) couches vulcanisées. La dureté (Shore A) de la couche inférieure devant être moindre que la dureté des couches supérieures et la dureté des couches respectives devront être selon les recommandations du manufacturier et dans les limites spécifiées ci-après. Les laminations à durométrie double ou triple faites sur le chantier ne sont pas acceptables.

.4 Les propriétés physiques du revêtement de sol sportif préfabriqué en caoutchouc devront être conformes aux normes représentées dans le tableau suivant :

Critères de performance	**Normes**	**Unités de mesure**	**Exigences**	**Valeurs moyennes provenant de la production**
Résistance à la traction	ASTM D412	lb / po^2	-	≥ 300
Allongement à la rupture	ASTM D412	%	-	≥ 100
Coefficient de frottement statique	ASTM D2047	-	≥0.05	≥ 0.80
Dureté	ASTM D2240	Shore A	- -	78 ± 5 (couche d'usure) 45 ± 5 (sous-couche)
Résistance à l'abrasion (roues H18, 1000g, 1000 cycles)	ASTM D3389	g de perte	≤ 1.0	<0.6
Flux radiant critique	ASTM E648	W/cm^2	≥ 0.45	≥ 0.45, classe 1
Densité optique de la fumée	ASTM E662	-	< 450	< 450
Résistance chimique	ASTM F925	-	-	Conforme
Limite de charge statique	ASTM F970	po	-	≤ 0.009 (testé à 250 lb/po^2)
Résistance à la chaleur	ASTM F1514	Δ E	≤ 8.0	Conforme
Résistance à la lumière	ASTM F1515	Δ E	≤ 8.0	Conforme
Attributs environnementaux				
Émissions COV	GREENGUARD Gold Certification GREENGUARD Section 01350 de la Californie			✓ ✓ ✓
Matériaux et ressources	Contenu recyclé post-consommation Contenu recyclé pré-consommation			7% 14%
Poids et dimensions				
Épaisseur (ASTM F386)	10.0 ± 0.2 mm		[0.394"]	
Poids	14.5 kg/m^2		[≥2.96 lb/pi^2]	
Largeur de rouleau	1.86 m		[6'1"]	
Longueur de rouleau	9 m [42'7"]		[min. 6 m (19'8"), max. 11 m (36'1")]	

2.3 COULEUR

.1 Trois (3) couleurs au choix de l'architecte et selon le plan des finis.

2.4 ADHÉSIF

.1 L'adhésif pour les revêtements de sols sportifs préfabriqués en caoutchouc devra être un adhésif en deux parties, au polyuréthane, convenable pour les surfaces sportives sur des fondations d'asphalte ou de béton. L'adhésif sera fourni par le manufacturier du revêtement de sol sportif ou approuvé par celui-ci.

2.5 NIVELEUR

.1 Matériau de ragréage et de nivellement pour support tel que recommandé par le manufacturier de revêtement sportif.

2.6 PLINTHE

.1 Plinthe de vinyle, 100mm de hauteur, couleur au choix de l'architecte.

2.7 REVÊTEMENT DES BAS DE FENÊTRES

.1 Elément préfabriqué en caoutchouc utilisé pour recouvrir les marches, sans rainures, modèle C-SQ, 6mm d'épaisseur avec nez de 47mm, couleur au choix de l'architecte.

PARTIE 3 EXÉCUTION

3.1 GÉNÉRAL

.1 Le sous-traitant en fini de plancher devra procéder aux essais pour connaître les taux d'humidité dans la dalle selon les normes 1869 et 2170.

.2 S'assurer d'obtenir un sous-plancher au fini lisse, dense et très compact avec une tolérance de 3mm dans un rayon de 3m lin.

.3 S'assurer que la surface est propre et libre de toute poussière, peinture scellant, durcisseur, graisse, huile, solvant, vieil adhésif ou toute autre substance pouvant nuire à l'adhésion du revêtement.

.4 Le début de la préparation et de l'installation signifie l'acceptation de la surface et de son état.

3.2 INSTALLATION DE LA SOUS-COUCHE ET DU REVÊTEMENT SPORTIF

.1 L'installation de la sous-couche et du revêtement sportif doivent se faire selon les plus récentes recommandations d'installation du manufacturier.

.2 Le revêtement de sol sportif devra être déroulé, laissé au repos, ensuite ajusté et coupé.

.3 Tailler et ajuster le revêtement avec soin autour des objets fixes.

.4 Mélanger et appliquer l'adhésif selon les recommandations du manufacturier.

.5 Les joints devront être maintenus en place à l'aide de poids convenables pendant une période minimum de 12 heures.

.6 Le marquage des lignes doit se faire selon les directives du manufacturier.

.7 Protéger la surface pendant et après l'installation, jusqu'à l'acceptation du projet par le propriétaire ou son agent.

3.3 INSTALLATION DE LA PLINTHE

.1 Installer la plinthe continue au périmètre des murs et la fixer à la surface du mur au moyen de colle.

.2 La plinthe ne doit pas être fixée à la surface du plancher.

3.4 BAS DES FENÊTRES

.1 Tailler les éléments préfabriqués de caoutchouc pour qu'ils s'ajustent parfaitement aux dimensions du bas des fenêtres.

.2 Coller dans un plein bain de colle contact, le revêtement de caoutchouc préfabriqué.

FIN DE LA SECTION

PARTIE 1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Préparation des surfaces de mur.

.2 Fourniture et installation du revêtement mural de vinyle.

.3 Les moulures de coin en vinyle.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 06 20 00 – La bordure de bois.

.2 Section 09 29 00 – Les panneaux de gypse.

.3 Section 09 65 30 – La plinthe de vinyle.

1.3 ÉCHANTILLONS

.1 Soumettre les échantillons requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.

.2 Soumettre deux (2) échantillons de revêtement de vinyle ayant les dimensions prescrites de 300 x 300mm.

1.4 ÉCHANTILLON DE L'OUVRAGE

.1 Soumettre l'échantillon de l'ouvrage requis conformément à la section 01 45 00 – Contrôle de la qualité.

.2 Prévoir 48 heures pour permettre à l'architecte d'examiner l'échantillon en vue de l'approuver.

.3 L'échantillon servira d'étalon pour le reste de l'ouvrage, une fois approuvé par l'architecte.

1.5 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE A L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

.1 Fournir les instructions nécessaires à l'entretien du revêtement mural, et les joindre au manuel mentionné à la section 01 78 00 Documents et échantillons à remettre à l'achèvement des travaux.

1.6 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

.1 Maintenir l'air ambiant et la surface du support à une température supérieure à 20 degrés C pendant une période de 48 heures avant la pose, pendant toute la durée de la pose et pendant les 48 heures qui suivent ces travaux.

1.7 MATÉRIAUX/ MATÉRIEL D'ENTRETIEN/DE RECHANGE

.1 Fournir les revêtements, l'adhésif nécessaires à l'entretien du revêtement, conformément aux prescriptions de la section 01 78 00 Documents et échantillons à remettre à l'achèvement des travaux.

.2 Fournir 5% du revêtement de chaque couleur, motif et type nécessaires pour maintenir le présent ouvrage en bon état.

.3 Les matériaux de rechange doivent provenir du même lot de production que les matériaux mis en place.

.4 Identifier clairement chaque rouleau.

.5 Les livrer au propriétaire à l'achèvement des travaux faisant l'objet de la présente section.

.6 Les entreposer à l'endroit indiqué par le propriétaire.

1.8 GARANTIE

.1 Fournir une garantie écrit et signée de la part du manufacturier du revêtement et des adhésifs contre l'usure pour une durée de cinq (5) ans.

PARTIE 2 Produits

2.1 MATÉRIAUX

.1 Revêtement Sarlibain mural de Forbo, distribué par Centura, couleur au choix de l'architecte.

.2 Adhésif : colle Forbo #885.

.3 Moulure de coin saillant en vinyle numéro WBG-XX-C de Johnsonite, couleur s'appareillant au revêtement de mur.

PARTIE 3 Exécution

3.1 INSPECTION

.1 S'assurer que la surface du mur est uniforme et exemple de saleté avant d'entreprendre les travaux.

3.2 MISE EN OEUVRE

.1 Appliquer uniformément l'adhésif recommandé, ré-étendre à l'aide d'un rouleau afin d'uniformiser la surface et suivre les recommandations du manufacturier. Éviter d'étendre de l'adhésif sur une trop grande surface afin que la prise initiale n'ait pas lieu avant la pose du revêtement de sol.

.2 Poser les feuilles de vinyle d'une hauteur de 1000mm à 25mm de la surface du sol.

.3 Immédiatement après la pose, passer un cylindre pour assurer une bonne adhérence.

.4 24 heures après la pose du vinyle, souder à la chaleur les joints des feuilles à l'aide du cordon selon le document du fabricant.

.5 Appliquer un cordon de scellant de protection au périmètre des cadres de portes et autour des objets traversants.

.6 Installer les coins de protection aux angles saillants.

3.4 AJUSTEMENT ET NETTOYAGE

.1 Après l'installation du vinyle attendre 48 heures avant d'effectuer le nettoyage.

.2 Enlever toute trace d'adhésif sur le revêtement selon la recommandation du fabricant.

FIN DE SECTION

PARTIE 1 Généralités

1.1 CONDITIONS GENERALES

.1 Les conditions générales du projet font partie du contrat, et l'entrepreneur en peinture devra en lire attentivement toutes les clauses.

.2 L'entrepreneur s'engage à protéger le propriétaire ou l'architecte contre tout recours ou droit de rétention en maintenant des assurances suffisantes contre les accidents et dommages causés par, ou découlant de la réalisation de sont travail.

1.2 EXAMEN DES DESSINS

.1 L'entrepreneur devra examiner tous les plans, dessins architecturaux, devis et spécifications, et bien comprendre toutes les conditions rattachées à son travail et concernant l'application des matériaux spécifiés. Il devra examiner tous les dessins et spécifications concernant les sous-traitants afin de prévoir les travaux de finition requis.

.2 Aucune réclamation ne pourra recevoir considération pour des ouvrages omis dans l'estimation de l'entrepreneur, soit par négligence ou défaut d'avoir fait avec soin l'examen et la coordination de tous les travaux de finition. Aucun paiement dépassant le prix approuvé par le contrat ne sera accordé à moins d'une autorisation écrite de l'architecte ou de son représentant.

1.3 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 Le cahier des charges comprend l'exécution de tous les travaux de peinture, teinture et vernissage et autres finitions de surfaces intérieures et extérieures comme l'indiquent les plans, les tableaux des finis ou les spécifications du présent devis. Il décrit et doit inclure toute la main-d'œuvre, les matériaux, l'équipement, les outils et accessoires, le transport et l'entretien requis pour l'exécution complète des travaux suivant les plans et devis.

.2 Le cuivre, l'aluminium, le bronze, l'acier inoxydable, le laiton, le nickel ne seront pas peints à moins d'indications contraires ; il en sera de même pour les portes, cloisons, cadres, gardes ou autres articles finis à l'usine. Ne seront pas peints les tuiles acoustiques, les revêtements de caoutchouc, d'asphalte ou de vinyle.

1.4. ENTREPOSAGE ET INSPECTION

.1 On devra livrer les matériaux sur le chantier assez tôt et en assez grande quantité pour éviter tout retard dans le calendrier des travaux.

.2 Les matériaux seront sujets à l'inspection en tout temps, et l'architecte se réserve le droit de les faire analyser. Si on découvre qu'ils sont différents de ce qu'exige le présent devis, on devra les transporter promptement hors du chantier et les remplacer par les matériaux spécifiés sans frais pour le propriétaire.

.3 L'entrepreneur devra assigner sur les lieux un local ou une remise convenable pour l'entreposage des peintures et de l'outillage (min. 10 °C ou 50 °F, max. 26 °C ou 80 °F). Le maintenir en bon état et en écarter tout risque d'incendie.

1.5 INSPECTION DES SURFACES

.1 L'entrepreneur en peinture ne devra pas commencer l'application des peintures avant d'avoir inspecté les surfaces concernées et de les avoir acceptées comme étant convenables à l'exécution des travaux de peinture selon les méthodes de préparation usuelles, l'entrepreneur devra aviser par écrit l'architecte ou l'entrepreneur général.

.2 Le commencement des travaux de finition impliquera une acceptation sans réserve des surfaces concernées, et l'entrepreneur sera alors tenue responsable de la condition de la finition si elle n'est pas de première classe.

1.6 TEMPERATURE

.1 L'application et le séchage de la peinture se feront à une température convenable. A l'intérieur, on devra maintenir une température ambiante d'au moins 10 °C (50 °F) et pourvoir une aération adéquate. Aucun travail de peinture à l'extérieur ne sera fait è une température inférieure à 10 °C (50 °F) et supérieure à 30 ° C (86 °F) ni par temps humide.

1.7 NETTOYAGE

.1 Tous les chiffons, rebuts et débris seront enlevés de l'édifice chaque jour avant le départ des ouvriers ; il ne sera pas permis de les laisser s'accumuler.

.2 À l'achèvement de l'ouvrage, faire disparaître toutes les taches de peinture ou de vernis des planchers, murs, quincaillerie, verre, etc., et voir à laisser toutes les surfaces propres et en parfait état. S'assurer que toutes les portes, tiroirs et fenêtres se meuvent facilement.

.3 L'entrepreneur devra ensuite enlever de l'édifice tout surplus de matériel, son outillage et les rebuts résultant de son travail.

1.8 GARANTIE

.1 L'apparence des finis doit satisfaire l'architecte et tout travail non approuvé devra être repris immédiatement après notification. L'entrepreneur-peintre ne pourrait être tenu responsable d'un dommage causé par les autres corps de métier. L'architecte pourra exiger une garantie écrite que tout défaut qui pourrait se manifester en deçà d'un an de la date d'achèvement sera réparé à sa satisfaction.

PARTIE 2 Produits

2.1 MATERIAUX

.1 Tous les matériaux requis pour les travaux de peinture devront être conformes aux normes spécifiées et devront être de marque Sico Expert de première qualité. Toutes les peintures devront être livrées dans des contenants scellés et portant l'étiquette originale et intacte du fabricant. Tous les matériaux nécessaires et non spécifiés devront être de marque reconnue et devront être approuvés par l'architecte.

.2 Prévoir 10 couleurs au choix de l'architecte.

.3 L'architecte pourra exiger que des échantillons types de finition ou de couleur avec les matériaux spécifiés soient soumis à son approbation.

PARTIE 3 Exécution

3.1 PREPARATION DES SURFACES

.1 La norme canadienne ONGC 85 est la référence pour tous les travaux d'envergure. L'application des peintures ne devra pas commencer tant que les surfaces à peindre n'auront pas été préparées convenablement. Toutes les surfaces devront être solides, sèches, propres, exemptes de saleté, poussière, graisse, huile, rouille, projections de mortier, sels et de toute matière étrangère susceptible de compromettre l'adhésion et l'apparence des couches de peinture.

.2 Les surfaces déjà peintes et en bonne condition n'exigent ordinairement pas d'apprêt, mais devront être dépolies au papier abrasif lorsqu'elles sont encore brillantes.

.3 Poussière et saleté : Enlever en époussetant. S'il subsiste de la saleté, laver et brosser avec un détergent ou un nettoyant alcalin au phosphate trisodique (PTS) tel que POLYPREP 771-137, puis bien rincer. S'il y a des moisissures, laver avec une solution d'eau et d'eau de javel (3/1)

.4 Graisse, huile, goudron : Laver avec un linge imbibé d'essence minérale POLYPRER 875-104 en évitant d'étendre les taches sur une plus grande superficie. Essuyer avec des linges secs et propres.

.5 Béton :

.1 Le béton devra avoir durci au moins 28 jours et être bien sec. Enlever toutes éclaboussures, aspérités et bavures en raclant. Éliminer la poussière avec un balai ou une brosse rigide. Combler les vides, fissures, nids d'abeilles ou autres défauts apparents avec du mortier de ciment et laisser durcir.

.2 S'il y a des sels d'efflorescence, badigeonner avec une solution d'acide muriatique POLYPRER (771-127) ou une solution d'acide phosphorique RUST-OLEUM #108 et laisser agir l'acide jusqu'à ce que le bouillonnement cesse à la surface du béton (15 à 20 minutes). Rincer abondamment la surface à l'eau claire avant qu'elle ne soit sèche. Répéter l'opération jusqu'à ce que le béton soit rugueux. Laisser sécher la surface. L'acide muriatique n'est d'aucune valeur pour éliminer les huiles et autres souillures grasses. Éliminer toutes les souillures grasses, le goudron, les huiles de démoulage des formes par lavage au nettoyeur RUST-OLEUM #3599, rincer et laisser sécher. Il faut éviter de se servir de solvants pour nettoyer le béton ; en effet ceux-ci ont pour effet de dissoudre les agents contaminants et de les faire pénétrer davantage dans le béton.

.3 Le béton très poli, le béton teinté, le vieux béton déjà recouvert d'un enduit ou autre revêtement inadéquat demanderont un traitement mécanique « Blast Track » avant de recevoir de nouveaux enduits.

.4 La présence d'humidité dans le béton peut nuire à l'adhérence et à la dureté des produits. Il est donc nécessaire de tester l'humidité du béton avant d'y appliquer un revêtement. Pour tester l'humidité du béton nettoyé, voici la méthode à suivre :

.1 Laissez sécher le béton durant 24 heures après le nettoyage avant de faire un test d'humidité.

.2 Avant de tester l'humidité, assurez-vous que la température du béton est supérieure à 15 °C (60 °F). Les basses températures retardent la migration de l'humidité et faussent les résultats.

.3 Testez l'humidité de la surface à 4 ou 5 endroits. Vous pouvez utiliser un humidimètre de type électrode (la teneur en humidité ne doit pas excéder 5% en masse) ou fixer des pellicules de plastique avec du ruban à masquer sur les endroits à tester. Les pellicules de plastique doivent rester en place durant 24 heures si la température est supérieure à 20 °C, 3 jours si la température se situe se situe entre 5 et 20 °C. Le test est non réalisable si la température est inférieure à 5 °C. Après le temps requis, vérifiez s'il y a des traces d'humidité (gouttelettes sous les pellicules de plastiques).

.4 S'il n'y a aucune trace d'humidité, appliquez le produit de votre choix. S'il y a des traces d'humidité, construisez un faux plancher comprenant un coupe-vapeur.

.6 Planches murales (planches de gypse et de fibro-ciment) :

.1 La surface doit être propre et sèche, et les clous bien enfoncés et rebouchés. Poncer les joints s'il subsiste des grains et des rugosités, puis épousseter.

.7 Plâtre :

.1 S'assurer que le plâtre a séché et durci dans des conditions favorables de température (as moins de 12 °C ou 55 °F) et que la pièce a été convenablement aérée. Le plâtre bien sec ne doit pas contenir plus de 6% d'humidité lorsqu'il est mesuré avec un humidimètre. Reboucher toute fissure au plâtre à reboucher après avoir élargi la fissure. Enlever les grains et rugosités avec un racloir.

.8 Métaux :

.1 Fer et acier (petites surfaces)
Éliminer la rouille, les écailles d'usine, les fondants de soudure et autres contaminants solides à l'aide de brosses mécaniques ou d'un décapage au jet de sables (selon le cas). La brosse d'acier est acceptable pour les petits ouvrages. Traiter le métal au nettoyant et dérouillant pour métal CORROSTOP ULTRA 635-104, rincer à l'eau, puis essuyer. Procéder à l'application du primaire antirouille dans le plus bref délai possible après le nettoyage du métal (dès que la surface est sèche : pas plus de 4 heures) »

.2 Fer et acier (grandes surfaces)
Un nettoyage à la vapeur est recommandé pour enlever la graisse, l'huile, le sel, les acides, les alcalis et les résidus chimiques similaires sur les grandes surfaces. Pour une efficacité maximale, le nettoyage à la vapeur devrait être utilisé en combinaison avec un nettoyage alcalin (nettoyage avec une solution concentrée de phosphate trisodique –PTS POLYPREP 771-1337).

.1 La surface doit être complètement sèche et exempte de résidus avant l'application de l'enduit.

.2 Un apprêt antirouille doit être appliqué sur la surface le plus rapidement possible après le nettoyage et séchage des surfaces (maximum de 4 heures).

.3 Acier et fonte avec enduit d'atelier
Laver les surfaces au diluant POLYPREP 875-104 pour enlever graisse, huile saleté et poussière. S'il y a de la rouille aux endroits où l'apprêt a été abîmé, l'enlever à la brosse d'acier ou à la toile d'émeri. Retoucher les parties dénudées avec un apprêt anticorrosion Antirouille 922-260 ou 525-727.

.4 Métal galvanisé si à peinturer :
Traiter au nettoyant COORSTOP ULTRA 635-104 pour assurer une meilleure adhérence des peintures après avoir enlevé au POLYPREP 875-104 toute accumulation importante de graisse ou d'huile, puis appliquer une couche d'apprêt au latex CORROSTOP ULTRA 635-045. S'il y a de la rouille, l'enlever au dérouillant CORROSTOP ULTRA 635-104, puis retoucher ces endroits avec un apprêt alkyde pour métal 922-260 ou 25-727.

Remarque : Ne jamais utiliser d'acide muriatique (chlorhydrique), de vinaigre (acide acétique), de sulfate de cuivre ou autres préparations non destinées au traitement du métal galvanisé.

3.2 EXECUTION DU TRAVAIL

.1 Tout le travail devra être exécuté avec soin par une main-d'œuvre compétente. Les peintures devront être appliquées en stricte conformité avec les modes d'emploi et les directives du fabricant. On devra utiliser la même marque de peinture pour toutes les couches.

.2 On devra, avant l'application de la peinture, enlever et entreposer avec soin tous les appareils, la quincaillerie de finition, les poignées de protes et de tiroirs, etc., et les replacer à la fin des travaux. On protégera avec soin tous les murs adjacents contre les éclaboussures, les coulures, les taches et autres dommages provenant des travaux de finition.

.3 Toute surface ne devant pas recevoir de peinture devra être bien protégée à l'aide de ruban-cache, de toiles ou autrement, lors de l'application des peintures.

.4 Toutes les peintures seront bien brassées jusqu'à consistance uniforme et en ne laissant subsister aucun dépôt au fond des contenants. S'il est nécessaire de diluer, on n'utilisera aucun autre diluant que celui recommandé par le fabricant.

.5 Toutes peinture, teinture, vernis ou autre fini sera appliqué de façon uniforme, sans coulures, traînées, oublis, traces de pinceau ou autre défaut de façon à obtenir la texture, le fini et la couleur spécifiés.

.6 On ne devra appliquer aucune couche de peinture avant que la précédente ne soit parfaitement sèche et dure. Les apprêts, sous-couches et couches intermédiaires devront être poncés avant l'application des couches de finition.

.7 Les revers de boiseries devront recevoir une couche d'apprêt avant l'installation. Le dessus et le dessous de toutes les portes et panneaux, à charnières ou coulissants, devront recevoir au moins une couche de peinture.

3.3 SYSTEME DE FINITION

.1 Une finition de qualité pour travaux sur surfaces non peintes exige un minimum de trois couches : une couche d'apprêt et deux couches de finition, ne comprenant pas la préparation ou traitement des surfaces lorsque c'est requis.

.2 Pour les couleurs vives et d'accentuation à contraste élevé, prévoir les couches supplémentaires nécessaires afin d'obtenir une couleur uniforme, sans laisser paraître le fond de la surface.

.3 Consulter les tableaux des choix de peintures pour déterminer les systèmes de peinture convenant aux surfaces usuelles dans des conditions de service normales. Lorsque des problèmes techniques particuliers se présentent, consulter le représentant SICO, qui proposera des solutions et des produits susceptibles de les résoudre.

3.4 TABLEAU DES APPLICATIONS SPECIFIQUES

Finition intérieure

.1 Système pour plafonds de placoplâtre, panneaux de gypse et de béton léger :
- .1 Appliquer 1 couche d'apprêt-scelleur au latex tel que Sico Ecosource 850-130.
- .2 Appliquer 2 couches de fini mat pour plafond au latex tel que Sico Ecosource 851-116 Type ONGC 1.100, approuvé MPI-143 et conforme à la norme GS-11.

.2 Système pour murs de placoplâtre, panneaux de gypse :
- .1 Appliquer 1 couche d'apprêt-scelleur au latex tel que Sico Ecosource 850-130 approuvé ONGC 1.119 et MPI-50.
- .2 Appliquer 2 couches de finition série 855, fini mélamine, série Ecosource.

.3 Système pour surfaces de bois à peindre :
- .1 Sceller les nœuds ou les veines de sève avec une couche de gomme laque telle que Sico 205-112.
- .2 Appliquer 1 couche d'apprêt 870-177 et 2 couches de finition série 855.

.4 Système pour murs en blocs de béton :
- .1 Appliquer 1 couche d'apprêt scelleur Sico 675-115 à faible COV.
- .2 Appliquer 2 couches de finition époxyde à base d'eau, Sierra de Sico, Rust-Oléum, 560 semi lustré.

.5 Système pour surfaces de métal ferreux :
- .1 Appliquer 1 couche d'apprêt 635-045.
- .2 Appliquer 2 couches de finition semi-lustrée 877-6XX.

.6 Système pour surfaces soudées ou affectées pour la soudure :
- .1 Préparer la surface à la manière SSPC-SP 1 pour enlever l'huile, la graisse et les contaminants.
- .2 Procéder à une préparation SSPC SP 3 soit un sablage mécanique.
- .3 Appliquer une couche d'apprêt au phosphate de zinc, série 922-260 de Sico.
- .4 Appliquer 2 couches de finition.

.7 Système pour surfaces de métal zinguées ou galvanisées :
- .1 Traiter la surface avec le nettoyant et dérouillant pour métal tel que Sico 635-104.
- .2 Rincer à l'eau claire (sous pression).
- .3 Appliquer 1 couche d'apprêt au latex pour métal galvanisé tel que Sico 635-045.
- .4 Appliquer 2 couches de finition.

Finition extérieure

.8 Système pour surfaces de métal ferreux apprêtées ou non :
- .1 Appliquer 1 couche d'apprêt alkyde au phosphate de zinc tel que Sico Expert 922-260 (pour surface déjà apprêtée, retoucher les surfaces remises à nu).
- .2 Appliquer 2 couches d'émail alkyde tel que Sico Expert série 603 approuvé Corrostop Ultra de Sico série 635.

.9 Système pour surfaces de métal galvanisées ou zinguées :
- .1 Traiter la surface au nettoyant et dérouillant pour métal 635-104.
- .2 Rincer à l'eau claire (avec pression).
- .3 Appliquer 1 couche d'apprêt latex pour métal galvanisé tel que Sico 635-045.
- .4 Appliquer 2 couches de l'émail alkyde tel que Sico Expert série 603 approuvé ONGC 1.59.

FIN DE LA SECTION

PARTIE 1 Généralités

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Compartiments de salles de toilette et vestiaires.

.2 Quincaillerie servant au fonctionnement des portes, à la fixation des panneaux entre eux, aux cloisons adjacentes et au plancher et à une intimité accrue pour l'occupant.

.3 Accessoires complémentaires (ex: crochet-butoir et autres).

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 06 10 00 – Charpenterie : fonds de clouage.

.2 Section 09 30 13 – Céramique.

.3 Section 10 28 10 – Accessoires de salles de toilette.

1.3 RÉFÉRENCES

.1 ASTM A167-99, Standard Specification for Stainless and Heat-Resisting Chromium-Nickel Steel Plate, Sheet, and Strip.

.2 ASTM A653/A653M-02, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.

.3 ASTM B221M-00 Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Extruded Bars,

.4 CAN/CSA-B651-95, Accessibilité des bâtiments et autres installations: règles de conception.

1.4 DOCUMENTS ET ECHANTILLONS À SOUMETTRE

.1 Fournir les dessins d'ateliers, les échantillons et les fiches techniques des matériaux et des produits prescrits, conformément aux exigences de la section 01 33 00 – Instructions générales.

.2 Dessins d'atelier : les dessins d'atelier doivent indiquer les détails de fabrication et d'installation, les pièces de quincaillerie, et montrer des vues en plan et en élévation de l'ensemble.

.3 Échantillons : fournir deux échantillons de 300 mm x 300 mm (12" x 12") pour chacun des types de panneaux montrant la construction de l'âme ainsi que la finition des rives et des angles, et de chaque pièce de quincaillerie y compris les supports, les fixations et les garnitures.

.4 Fiches techniques : fournir les fiches techniques de chacun des types de panneaux, de pièces de quincaillerie, d'accessoires et de fixations prescrits à la Partie 2. Les fiches techniques doivent décrire entre autres:

.1 Les propriétés physiques accompagnées du numéro et du titre des normes établissant les critères de performance à rencontrer et les méthodes d'essai servant à les mesurer;

.2 Les méthodes de pose et les matériaux servant à les fixer en place.

1.5 DOCUMENTS / ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

.1 Joindre au Manuel d'entretien prescrit les instructions portant sur les méthodes et les matériaux d'entretien et de nettoyage requis tels les ajustements des pièces mobiles, les lubrifiants et autres informations pertinentes.

1.6 ENTREPOSAGE ET PROTECTION DU MATÉRIEL

.1 Pendant toute la durée du transport et de l'installation, protéger les surfaces de stratifié finies au moyen d'une pellicule de protection qui ne devra être retirée qu'au moment de l'inspection finale.

1.7 GARANTIE

.1 Fournir un document écrit, émis et signé au nom du Propriétaire, stipulant que :
- .1 Les ouvrages de plastique stratifié sont garantis contre le gauchissement et la délamination pour une période de cinq (5) ans.
- .2 La quincaillerie est garantie pour une période de cinq (5) ans.

PARTIE 2 Produits

2.1 MATÉRIAUX

.1 Panneaux de compartiments, portes, séparateur d'urinoir et pilastres :
- .1 Stratifié massif conforme à la norme CAN3-172-M79, catégorie SS, type HD, de ¾"mm d'épaisseur.
- .2 Couleur : au choix de l'architecte, séries avec motifs ou veinage.
- .3 Adhésifs pour laminé: colle contact conforme à la norme ONGC 71-GP-20M.

.2 Tôle d'acier inoxydable: conforme à la norme ASTM A-167, nuance 304, avec fini de désignation n° 4 (satiné).

2.2 FABRICATION DES PANNEAUX

.1 Panneaux : 20 mm (¾") d'épaisseur x largeur et hauteur indiquées aux dessins; rives coupées d'équerre et arêtes arrondies avec précision. Chanfreiner uniformément les rives apparentes à environ 20 degrés.

.2 Les surfaces auxquelles seront fixés les accessoires et les pièces de quincaillerie doivent être doublées d'une pièce de renfort interne. L'emplacement des barres d'appui doit être repéré provisoirement.

2.3 PIÈCES DE QUINCAILLERIE ET DISPOSITIFS DE FIXATIONS

.1 Charnières: ultra-robustes, du type enveloppante et résistante à la corrosion, en métal non ferreux (ZAMAC #5) avec un fini chrome satiné, autolubrifiantes, à oscillation vers l'intérieur comme vers l'extérieur, à mouvement de retour par gravité, munie d'un mécanisme sur double came en nylon, réglable de façon à pouvoir caler la porte dans un angle maximal de 90 degrés d'ouverture.

.2 Verrou et gâche: coulés en métal non ferreux (ZAMAC #5) permettant un accès rapide au compartiment de toilette en cas d'urgence en soulevant la porte.

.3 Butée de porte: moulé en métal non ferreux (ZAMAC #5) avec amortisseur de caoutchouc.

.4 Crochet à vêtements: crochet et butoir de porte combinés coulés en métal non ferreux (ZAMAC #5).

.5 Poignées de porte: du type approprié en J aux portes régulières battants vers l'extérieur et en D pour compartiments de toilette pour handicapés, conformes aux normes 4.2.6.1 et 5.2.2.d, e, CAN/CSA-B651-95.

.6 Consoles de support, profilés de supports et d'assemblages : acier inoxydable, de construction robuste, en forme de F ou de U; 3.2 mm d'épaisseur X les dimensions et en nombre prescrits par le manufacturier.

.7 Sabots de pilastres ajustables :
- .1 Cornières en acier avec tige filetée de 10 mm de diamètre ancrée dans le sol, pour ajuster la hauteur du pilastre au niveau du plancher; boulon d'ancrage traversant pour y fixer le pilastre.
- .2 Couvre-sabot en tôle d'acier inoxydable de 1.2 mm d'épaisseur x 140 mm (5 ½ po.) de hauteur et 1.2 mm de la hauteur inoxydable plastique, 4.76 mm (3/16") d'épaisseur X 100mm (4") de hauteur x l'épaisseur du pilastre à supporter: cornières en acier inoxydable, 4.76 mm (3/16") d'épaisseur X 100mm (4") de hauteur x l'épaisseur du pilastre à supporter en acier inoxydable de 0.8 mm d'épaisseur et de 75 mm de hauteur.

.8 Feutre de polypropylène noir incrusté de part et d'autre de la porte de la cloison (cache-vue ou astragale).

.9 Attaches: vis apparentes au choix : ordinaires ou inviolables. Les vis ordinaires sont en acier zingué et du type mâle femelle pour les pentures. Celles inviolables sont en acier inoxydable de type 410 pour une meilleure dureté.

PARTIE 3 Exécution

3.1 PRÉPARATION

.1 S'assurer que les ancrages supplémentaires nécessaires, le cas échéant, sont en place.

.2 Exécuter les travaux conformément à la norme CAN/CSA-B651.

3.2 INSTALLATION

.1 Installer solidement Installer et assembler de niveau et d'aplomb les panneaux des compartiments, des séparateurs d'urinoir et des pilastres, et les assujettir les uns aux autres et dans les fonds de clouage mis en place à cette fin dans les cloisons en panneaux de gypse, à l'aide des consoles et des profilés de support appropriés les panneaux de manière qu'ils soient bien d'aplomb et d'équerre.

.2 Laisser un espace de 12mm (1/2") entre le mur et les panneaux ou le pilastre d'extrémité.

.3 Assujettir les supports aux murs creux à l'aide de boulons et d'ancrages à bascule et , le cas échéant, aux surfaces de maçonnerie ou de béton à l'aide de vis et de douilles, et aux éléments de charpente en acier à l'aide de boulons vissés dans des trous taraudés.

.4 Fixer les panneaux et pilastres aux supports à l'aide d'écrous et de boulons traversant à manchon.

.5 Fixer les pilastres au plancher à l'aide de sabots de supports ancrés à une profondeur d'au moins 50mm (2") dans la charpente du plancher; compenser les inégalités du plancher en les ajustant à la hauteur requises; recouvrir les sabots au plancher de couvre -sabots .ajuster les supports à la hauteur requise.

.6 Munir chaque porte d'un crochet à vêtements avec butoir incorporé posé sur la porte à une hauteur requise par l'architecte et le propriétaire. Ajuster et aligner les pièces de quincaillerie de façon à assurer un fonctionnement adéquat. Régler l'angle d'ouverture de la porte à 30 degrés à partir de la position de la porte fermée.

.7 Munir les portes de poignées, à l'intérieur et à l'extérieur, et poser ces dernières sur la paroi extérieure de la porte conformément à la norme CAN/CSA-B651.

FIN DE LA SECTION

PARTIE 1 Généralités

1.1 SECTIONS CONNEXES

.1 Structure – Charpenterie structural.

.2 Section 06 10 00 – Charpenterie architecturale : fonds de clouage.

.3 Section 08 80 50 – Vitrages.

.4 Section 09 29 00 – Panneaux de gypse.

.5 Section 10 21 13.16 – Compartiments de salles de toilette en panneaux stratifié massif.

1.2 RÉFÉRENCES

.1 American Society for Testing and Materials (ASTM) :
- .1 ASTM A167-99, Standard Specification for Stainless and Heat-Resisting Chromium-Nickel Steel Plate, Sheet, and Strip.
- .2 ASTM B456-95, Standard Specification for Electrodeposited Coatings of Copper Plus Nickel Plus Chromium and Nickel Plus Chromium.
- .3 ASTM A653/A653M-99, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
- .4 ASTM A924/A924M-99, Standard Specification for General Requirements for Steel Sheet, Metallic-Coated by the Hot-Dip Process.

.2 Office des normes générales du Canada (CGSB) :
- .1 CAN/CGSB-1.81-M90, Peinture pour couche primaire aux résines alkydes, séchant à l'air ambiant et au four, pour véhicules automobiles et équipement.
- .2 CAN/CGSB-1.88-92, Peinture-émail brillante aux résines alkydes, séchant à l'air ambiant et au four.
- .3 CGSB 31-GP-107Ma-90, Décapant et désoxydant pour métaux, non inhibé, à base d'acide phosphorique.

.3 Association canadienne de normalisation (CSA) :
- .1 CAN/CSA-B651-95, Accessibilité des bâtiments et autres installations: règles de conception.
- .2 CAN/CSA-G164-M92, Galvanisation à chaud des objets de forme irrégulière.

1.3 DESSINS D'ATELIER

.1 Soumettre les fiches techniques et les dessins d'atelier requis conformément à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.

.2 Les dessins d'atelier doivent indiquer la dimension et les détails de fabrication des éléments, la nature du matériau de base et du fini des surfaces, des dispositifs de fixation ainsi que les détails d'installation des ancrages pour barres d'appui.

1.4 ÉCHANTILLONS

.1 Soumettre un échantillon de chaque type de barres d'appui conformément à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.

.2 Les échantillons seront retournés pour être incorporés à l'ouvrage.

1.5 DOCUMENTS/ÉLEMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

.1 Fournir les instructions relatives à l'entretien des accessoires et les joindre au manuel mentionné à la section 01 78 00 – Documents/éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

1.6 MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE

.1 Fournir les outils spéciaux requis pour monter et démonter les accessoires prescrits, conformément à la section 01 78 00 – Documents/éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

.2 Livrer les outils spéciaux au propriétaire.

PARTIE 2 Produits

2.1 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

.1 Tubes d'acier inoxydable: type 304, qualité commerciale, sans joint longitudinal, épaisseur de paroi de 1.2 mm.

.2 Fixations: les vis et les boulons dissimulés doivent être galvanisés à chaud; les fixations apparentes doivent avoir le même fini que les éléments à fixer; les douilles expansibles en fibres, en plomb ou en caoutchouc doivent être conformes aux recommandations du fabricant des accessoires à fixer.

2.2 ACCESSOIRES

.1 Distributeur de savon :
.1 Pour savon liquide, monté dans un comptoir, en acier inoxydable avec réservoir à savon de 1,5 litre, modèle 711 de Frost, 2 unités.

.2 Distributeur de papier hygiénique :
.1 En acier inoxydable, calibre 20, contenant un rouleau géant et une serrure, modèle 168S de Frost, 8 unités.

.3 Table à langer :
.1 Table à langer en polyéthylène haute densité, série 1125 de Frost, 914mm x 565 x 101, 3 unités.

.4 Barre d'appui :
.1 Barres d'appui en tube d'acier inoxydable, de 38mm de diamètre de 1,6mm d'épaisseur de paroi, avec collerettes murales de 76mm de diamètre, à vis dissimulées et soudées à la barre tubulaire, fini antidérapant gravé, 2 barres de 610mm et 2 barres de 910mm.

.5 Réceptacle de serviettes sanitaires :
.1 En acier inoxydable, 0,8mm, modèle en surface B-270 de Bobrick, 6 unités.

.6 Miroir :
.1 Miroir poli, 450mm x 910mm anti-vandal, cadre en acier inoxydable et éléments de fixation, 8 unités.

.7 Poubelle :
.1 Poubelle en surface, en acier inoxydable, 0,8mm, capacité de 50 litres, série 326 de Frost, 5 unités.

2.3 FABRICATION

.1 Les joints des éléments façonnés doivent être soudés puis lissés à la meule. Des attaches mécaniques ne doivent être utilisées qu'aux endroits approuvés.

.2 Si possible, les surfaces apparentes ne doivent pas comporter de joints.

.3 Les ancrages et les attaches à dissimuler, en métal ferreux, doivent être galvanisés à chaud conformément à la norme CSA G164.

.4 Les éléments doivent être assemblés en atelier et être emballés avec leurs ancrages et leurs garnitures.

.5 Les accessoires doivent être fournis avec les plaques d'ancrage et les éléments en acier nécessaires à leur installation sur les poteaux d'ossature murale et sur les éléments de charpente.

2.4 FINITION

.1 Revêtements de chrome et de nickel: conformes à la norme ASTM B456, fini satiné.

.2 Acier inoxydable : Type 304, fini satiné.

.3 Aucun élément ne doit porter, sur une face apparente, le nom du fabricant ou la marque de commerce.

PARTIE 3 Exécution

3.1 INSTALLATION

.1 Installer et fixer solidement les accessoires de la façon suivante.

.1 Aux murs à poteaux et avant de poser les plaques de plâtre:
.1 Plaques de support en acier fournis par le fabricant de l'accessoire : fixer aux poteaux d'ossature, au moyen de chevilles ou de goujons filetés,
.2 Fonds de vissage en contreplaqué d'au moins 16 mm d'épaisseur

.2 Aux murs en éléments de maçonnerie creux ou murs existants en enduit/plaques de plâtre: utiliser des boulons à bascule fixés dans les trous percés dans la paroi cellulaire du mur creux.

.3 Aux murs en maçonnerie, ou en béton: utiliser des boulons avec douilles expansibles en plomb fixées dans des trous percés.

.4 Pour les cabines de toilette : utiliser des boulons traversants mâles/femelles.

.2 Fixer les barres d'appui aux ancrages encastrés fournis par le fabricant des barres.

.3 Fixer les accessoires à l'aide de vis/boulons inviolables.

.4 Remplir les appareils distributeurs juste avant la réception définitive du bâtiment.

FIN DE LA SECTION